

Amiante dans une école : les parents inquiets

Les parents d'élèves de l'école Jacques-TeXier d'Amayé-sur-Orne ont été informés de la présence d'amiante dans les bâtiments de l'école, deux ans après un rapport détaillé.

Le 15 mai, les parents d'élèves apprenaient la présence d'amiante dans l'école primaire Jacques-TeXier d'Amayé-sur-Orne par un communiqué de la direction les informant de modifications sur les accès et la circulation dans l'école.

Le dossier était pourtant connu de la municipalité depuis 2022, date de réalisation du dernier Dossier technique amiante (DTA). Dans un courrier aux parents d'élèves en réponse à leur sollicitation, Sylvain Colino, maire de la commune, indique qu'il « **n'y a pas de risque de dégagement de poussière** » mais l'argument n'a pas convaincu les représentants de parents d'élèves qui ont demandé à avoir accès au document.

Les parents inquiets pour leurs enfants

Ce document, dont *Ouest-France* a pu consulter des copies, mentionne la présence de matériaux catégorisés en liste B (susceptibles de libérer des fibres d'amiante lorsqu'ils sont sollicités) dans une grande partie de l'école. Des actions correctives de second niveau (AC2) doivent être prises pour le hall d'entrée et les deux principaux couloirs.

Pour identifier les risques, enseignants siégeant aux instances de santé et sécurité (F3SCT) et parents d'élèves se sont rapprochés d'associations. « **À un niveau 2, la zone doit être protégée rapidement. Une seule fibre suffit à développer une maladie pour les personnes sensibles** », précise Nathalie Laclau, présidente de l'Association des victimes de l'amiante dans les locaux de l'Éducation (Avalé13, membre de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante).

À Amayé-sur-Orne, les représentants déplorent l'absence d'actions et de communication depuis le rapport de 2022.

Des mesures d'empoussièrement ont été réalisées le 25 mai, sur demande de la mairie, pour identifier les actions à réaliser. Les parents d'élèves, qui ont eu accès au dossier mis à jour, re-

grettent qu'elles n'aient été faites que dans le hall d'entrée et les deux couloirs, les zones où les actions AC2 ont été décrétées, et « **nulle part ailleurs dans l'école** ».

Les tensions restent vives autour ce dossier comme l'atteste la présence des gendarmes lundi matin, devant l'école, sur demande de la mairie. De son côté, la Direction de services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) suit le dossier de près, « **afin de s'assurer de la totale sécurité des élèves et des personnels** » et ajoute que « **les premières mesures, qui ont consisté à rendre inaccessibles aux élèves et personnels certaines zones de l'école au regard des investigations réalisées sont à même de garantir la sécurité** ».

Contactée, la mairie d'Amayé-sur-Orne n'a pas répondu à nos sollicitations.



Un message de la direction de l'école Jacques-Texier d'Amayé-sur-Orne a informé les parents d'élèves, le 15 mai, de la présence d'amiante et d'une modification d'accès aux classes. Ouest-France